



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 11 Avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le cinq avril 2019, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>14</b>	<b>Votants :</b>	<b>16</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Isabelle Glasset représentée par Katia Emig, Vincent Gillotin représenté par François Hillion					
Absents :	Huguette Deforeit, Zohra Rousseau, Claude Bousquet					
<b>Secrétaire :</b>	Katia Emig					

A 20h10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Madame Katia Emig est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2019 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **URBANISME**

### **13/2019 – Sortie du domaine public parcelle AD317 – Grande rue du 8 mai 1945**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix pour et 3 voix contre, décide le déclassement du domaine public de la parcelle AD 317 et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à son déclassement ainsi que l'acte d'échange.

*Déclaration de la liste Vauhallan pour tous :*

*Dans la continuité de leur vote pour la délibération n°59/2018 "Échange de parcelle entre M. et Mme KATCHADOURIAN et la Commune de Vauhallan", considérant que cette décision n'a pas été discutée, considérant qu'il n'a pas été possible de débattre de l'aménagement du CD60 et de la circulation des piétons et des cycles sur le tronçon du CD60 en cours de réaménagement, considérant que l'échange diminue la largeur du trottoir le long du CD60, les élus "Vauhallan pour tous" votent contre cette délibération.*

### **14/2019 – Numérotation parcelle AI152**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 15 bis rue des grands champs pour la parcelle AI152 et 4 rue de la grande fontaine pour la parcelle AI151.

### **15/2019 – Numérotation parcelle AC432**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 11 bis grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC432 et 11 grande rue du 8 mai 1945 pour la parcelle AC433.

### **16/2019 – Autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 15 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle.

### **17/2019 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget Assainissement**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 et donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Excédent d'exploitation 2018 : 77 341,59 €

Excédent d'investissement 2017 : 21 980,88 €

### **18/2019 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget Assainissement**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 002 – Excédent de fonctionnement pour 77 341,59 €

Résultat d'investissement au 001 – Excédent d'investissement pour 21 980,88 €

### **19/2019 - Adoption du Budget Primitif 2019 Assainissement**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 97 341,59 € et la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à 170 428,00 €.

### **20/2019 - Approbation du Compte du Gestion et du Compte Administratif 2018 du Budget de la Commune de Vauhalla**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018 et donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2018 : 343 190,55 €

Déficit d'investissement 2018 : 62 835,62 €

### **21/2019 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget de la Commune.**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2018 comme suit :

1068– Excédent de fonctionnement pour 61 550,65

002– Excédent de fonctionnement reporté 281 639,90 €

001– Déficit d'investissement reporté pour 62 835,62 €

### **22/2019 - Vote des taux d'imposition**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivant pour l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : 16,91 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 16,67 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 70,04 %

### **23/2019 - Adoption du Budget Primitif 2019 de la Commune de Vauhalla**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 954 759,90 € et la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à 2 208 269,69 €.

### **24/2019 - Subventions aux associations**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sauf pour la subvention au LCV à la majorité, 15 voix pour et une abstention, octroie aux associations les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2018</b>
A.V.B.	150,00 €
Amicale du personnel	4 000,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	200,00 €
Football Club de Vauhalla	2 000,00 €
LCV	14 000,00 €
Le Pétaque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €

Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Vauhalla Karaté Wado Ryu	400,00 €
Secours catholique	150,00 €
Windout	1 600,00 €
Association Sportive du collège E. Zola	255,00 €
Association France Parkinson	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 155,00 €</b>

### **25/2019 - Tarifs mini-camps 2019 centre de loisirs**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

QF < 500 €	170 €
501 € < QF < 2 000 €	170 € à 330 €
2 001 € < QF < 4 500 €	330 € à 450 €
QF > 4 500 €	450 €

### **26/2019 - Tarifs classes transplantées 2019**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

QF < 500 €	180 €
501 € < QF < 2 000 €	180 € à 350 €
2 001 € < QF < 4 500 €	350 € à 450 €
QF > 4 500 €	450 €

### **27/2019 – Modalités de recouvrement de la PFAC**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de la convention de recouvrement de la PFAC et autorise le maire à signer ladite convention.

### **28/2019 – Charte de la commission d'attribution des places en crèche**

Sur présentation de Denise Garcia, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 12 voix pour et 4 voix contre, approuve les conditions de la charte de la commission d'attribution des places en crèche.

### *Déclaration de Vauhallaan pour tous :*

*Considérant que dans la charte proposée au vote, la commission d'attribution des places en crèche fonctionne en dehors du CCAS, alors que l'attribution des places en crèche peut être une des missions d'un CCAS, Considérant que dans la charte, la commission d'attribution des places est constitué d'un groupe fermé de personne, car composée de "Mr le Maire, de l'adjoint au Maire chargée de la petite enfance, d'un membre du conseil municipal appartenant au CCAS et désigné par le Maire et de la directrice de la maison de la petite enfance", Considérant que, bien que demandé, le sujet de l'attribution des places en crèche n'a jamais pu être abordé en CCAS par tous les membres de la commission, les élus "Vauhallaan pour tous" votent contre ce règlement intérieur qui ne permet pas d'étudier les dossiers de demande pour la crèche de Vauhallaan comme il se devrait en toute transparence avec tous les membres du CCAS.*

### **29/2019 – Désignation d'un Délégué à la Protection des Données**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les missions de délégué à la protection des données au cabinet Confiance Digitale dont les services sont proposés dans le cadre d'un appel d'offres organisé par la CPS et publie les coordonnées du délégué à la protection des données auprès de l'autorité de contrôle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Fabian Lowczyk est nommé conseiller délégué au développement durable en remplacement d'Huguette Deforeit.

Séance close à 21h00.